Note aux S1 n°28

1er mai 2023

Edito : Manifestons massivement ce lundi 1er mai ! - Manifestations du 1er mai - Contractuels en CDI et mobilité - Salaires et « Pacte » - Brèves : Rectrice & « Pacte », CAPPEI, Attestation fiscale, AESH & REP/REP+, CPF

Manifestons massivement ce lundi 1er mai !

Chers collègues, après la promulgation de la loi sur les retraites, à laquelle notre organisation s'oppose et continue de s'opposer, comme des millions de Français, les propos que continue de tenir le Président de la République démontrent qu'il n'a toujours pas compris la colère qui s'exprime dans le pays. Ses provocations et le mépris qu'il affiche à l'égard des organisations syndicales et de l'ensemble de la population qui se mobilisent, y compris par la grève, depuis le 19 janvier dans tous les secteurs d'activité, sont inadmissibles !

Non, il n'y a pas de raison de tourner la page. Même si la loi est promulguée, elle ne doit pas être appliquée. Il n'y a pas d'apaisement et 100 jours n'y suffiront pas.

Nous devons continuer à poursuivre des actions continues et nous appelons tous nos militants, adhérents, sympathisants, et l'ensemble des personnels de l'académie de Bordeaux, à rejoindre massivement les cortèges de ce lundi 1er mai pour continuer à faire entendre au gouvernement que cette loi doit être abandonnée.

Ce lundi 1er mai doit être une journée de mobilisation historique et sans précédent.

Et si vous êtes partis en week-end quelque part dans un de nos 5 départements, pas de panique, vous trouverez toujours un lieu pour manifester (voir page suivante), ne serait-ce que deux petites heures sur votre week-end…

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO,
le SNETAA-FO compte sur vous !

EM

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr

Manifestations du 1er mai

Le 1er mai est la journée internationale des travailleurs et travailleuses. Dans la plupart des pays elle est chômée et fériée. Cette tradition trouve son origine historique dans le combat pour obtenir la réduction du temps de travail avec la journée de huit heures et en réaction à la répression syndicale.

Il n'y a pas meilleur symbole dans le contexte actuel de mobilisations contre la réforme des retraites. Réforme qui va obliger à travailler 2 ans de plus et cotiser 43 ans dès 2027 engendrant une baisse des pensions et des retraites et accentuant les inégalités.

Face au mépris des responsables politiques exprimé ces dernières semaines alors que l'opposition à cette réforme est toujours forte chez les salariés et dans l'opinion, les organisations syndicales landaises appellent à un 1er mai massif et revendicatif pour :

Une seule solution : l'abrogation !

64 ANS C'EST NON

VENEZ nombreux, en famille !

Notre avenir est l'affaire de tous

Ne pas jeter sur la voie publique / Imprimé par nos soins

Les propos tenus lundi 17 avril par le président de la République démontrent qu'il n'a toujours pas compris la colère qui s'exprime dans le pays et s'obstine. Il doit respecter la démocratie sociale et le rejet très majoritaire de cette réforme par la population. En s'entêtant, l'exécutif ne prend pas conscience de la responsabilité qu'il porte en s'enfermant dans le déni et il est le seul responsable d'une situation explosive sur l'ensemble du pays.

Depuis 3 mois, le rejet de la réforme des retraites est toujours aussi massif. Après avoir promulgué la loi dès vendredi, le Président de la République confirme dans son allocution, son mépris à la fois envers les organisations syndicales et envers les jeunes et l'ensemble de la population. L'intersyndicale confirme qu'elle ne participera pas aux réunions avec l'exécutif.

UN 1er MAI UNITAIRE ET POPULAIRE POUR LE RETRAIT !

Durant 12 journées de manifestations puissantes, de grèves, d'actions et d'initiatives locales, dans les entreprises, dans les services publics et sur les lieux d'étude, l'intersyndicale a mobilisé des millions de travailleurs, travailleuses, de jeunes et retraité.es.

L'intersyndicale appelle à faire du 1er mai une journée de mobilisation massive, unitaire et populaire contre la réforme des retraites partout sur le territoire, dans le calme et la détermination. Elle invite tous les travailleurs et travailleuses, jeunes, retraité.es comme l'ensemble de la population à s'y rendre massivement, entre collègues de travail, amis, en famille pour obtenir l'abrogation de cette réforme injustifiée, brutale et injuste.

Les secrétaires généraux et présidents et co-délégué-ées des organisations syndicales et de jeunesse participeront à la manifestation à Paris en présence de représentants syndicaux internationaux en soutien à notre lutte.

Uni.es pour le progrès social,
nous ne battrons pas en retraite !

10H30

Place Verdun à Pau
Place Ste-Ursule à Bayonne

Ne pas jeter sur la voie publique

Un 1er Mai unitaire et populaire pour le retrait !

Les propos tenus par le président de la République démontrent qu'il n'a toujours pas compris la colère qui s'exprime dans le pays et s'obstine. Il doit respecter la démocratie sociale et le rejet très majoritaire de cette réforme par la population. En s'entêtant, l'exécutif ne prend pas conscience de la responsabilité qu'il porte en s'enfermant dans le déni et il est le seul responsable d'une situation explosive sur l'ensemble du pays.

Depuis 3 mois, le rejet de la réforme des retraites est toujours aussi massif. Après avoir promulgué la loi le Président de la République a confirmé dans son allocution, son mépris à la fois envers les organisations syndicales et envers les jeunes et l'ensemble de la population.

Durant 12 journées de manifestations puissantes, de grèves, d'actions et d'initiatives locales, dans les entreprises, dans les services publics et sur les lieux d'étude, l'intersyndicale a mobilisé des millions de travailleurs, travailleuses, de jeunes et retraité.es.

L'intersyndicale appelle à faire du 1er mai une journée de mobilisation massive, unitaire et populaire contre la réforme des retraites partout sur le territoire, dans le calme et la détermination. Elle invite tous les travailleurs et travailleuses, jeunes, retraité.es comme l'ensemble de la population à s'y rendre massivement, entre collègues de travail, amis, en famille pour obtenir l'abrogation de cette réforme injustifiée, brutale et injuste.

Uni-es, ensemble, déterminé-es pour la justice sociale.

Lundi 1er Mai 2023
Manifestations

PERIGUEUX - 11h00 – Palais de Justice
BERGERAC – 11h00– Palais de Justice
SARLAT- 11h00- Place de la Grande Rigaudie

IMPS/Ne pas jeter sur la voie publique/21-04-2023

SNETAA-Bordeaux - 82 rue du XIV juillet 33400 TALENCE - 05 56 84 90 80
contact@snetaa-bordeaux.fr - http://www.snetaa-bordeaux.fr

Contractuels en CDI et mobilité

Il semble que de nombreux collègues contractuels en CDI n'aient pas été destinataires de **la circulaire sur la campagne de recueil des vœux de mobilité**. De fait, ces collègues n'ont pas fait leurs vœux via LILMAC… Et la date butoir était le 25 avril dernier…

Nous sommes donc intervenus auprès de la direction de la DPE et nous avons obtenu un délai supplémentaire pour ceux qui n'ont pas fait leurs vœux via LILMAC. En effet, nos collègues ont maintenant **jusqu'au mardi 2 mai 2023** pour envoyer leurs vœux via un courriel à leur gestionnaire. En copie de ce courriel, mettre : ce.dpe@ac-bordeaux.fr.

A noter pour ceux qui ont fait leur vœux, les Accusés de Réception sont déjà arrivés dans les établissements et la date limite de retour au secrétariat est le 11 mai.

Pour rappel, 6 vœux sont possibles, dont 5 vœux communes, ou **zones géographiques** (en ligne sur notre site Internet), et **1 voeu département obligatoire**.

Comme chaque année, seuls les collègues en CDI peuvent faire des vœux. Mais vous le savez, le SNETAA-FO est toujours au plus près des préoccupations de ses adhérents et tous nos adhérents contractuels doivent compléter **une fiche de vœux** que nous porterons en audience à la DPE6 au cours du mois de juin…

Pour rappel, ou pour information, l'autorité académique a pour ambition cette année de recruter tous les contractuels nécessaires au bon fonctionnement de notre institution au 1er juillet… Enfin, disons le plus tôt possible… L'objectif étant pour elle de former tous les collègues (néo-contractuels) en juillet et de les affecter avant le 1er août afin qu'au départ en vacances en août tout soit bien calé pour la rentrée… L'espoir fait vivre…

Salaires et « Pacte »

Le gouvernement continue de communiquer sur une prétendue augmentation salariale pour les enseignants. Rappelons que nous sommes des fonctionnaires d'Etat (de catégorie A) et que le traitement que nous percevons dépend de la valeur du point d'indice et d'une grille correspondant aux indices de notre catégorie. Une augmentation de prime, ou le versement d'une indemnité pour missions supplémentaires, n'est donc pas une revalorisation salariale. Et la politique consistant à laisser le point d'indice se dégrader face à l'inflation a abouti à la situation que nous connaissons aujourd'hui, c'est-à-dire que pour retrouver la valeur réelle du point d'indice du 1er janvier 2000, il faudrait l'augmenter de 25% ! Soyons clairs, **cette « revalorisation » ne compense pas la perte de pouvoir d'achat subie par une majorité de personnels compte tenu de l'inflation, n'est pas une augmentation salariale et remet en cause la grille unique de rémunération des fonctionnaires**.

Un document publié par le ministère cherche à mettre en valeur cette « formidable revalorisation », mais multiplie les imprécisions et les tentatives de faire passer l'indemnitaire pour de l'indiciaire. Ne nous laissons pas abuser ! Et refusons de signer ce « Pacte » !

Pour rappel, la seule augmentation indiciaire dont nous avons pu bénéficier ces dernières années a été celle de 3,5% du point d'indice en 2022…

Brèves

Rectrice & « Pacte » :

La Rectrice a proposé aux organisations syndicales représentatives dans l'académie, FNEC FP-FO, Fsu, Unsa et Sgen-Cfdt, une audio conférence concernant la mise en application du « Pacte » voulu par le Ministre de l'Education Nationale. **Notre organisation syndicale a répondu à la Rectrice : « pas disponible jusqu'au 1er mai »...** A part la Fsu, les autres ont participé à ce moment d'échange qui, dixit les présents, a tourné court... Etonnant, non ?

CAPPEI :

Les collègues titulaires ou contractuels en CDI, exerçant leur fonction dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grandes difficultés scolaires ou à une maladie invalidante (SEGPA, ULIS, unité d'enseignement, etc.) peuvent demander une préparation au CAPPEI. Les collègues intéressés doivent adresser une lettre de motivation à leur chef d'établissement avant le 19 mai. Voir **la lettre adressée aux chefs d'établissement** en ligne sur notre site Internet.

Attestation fiscale :

Tous nos adhérents ayant cotisé en 2022 ont reçu leur attestation fiscale par courriel autour du 15 février. L'expéditeur était fichier@snetaa.org. L'objet du courriel était : « Votre attestation fiscale SNETAA ». Si malgré tout vous ne la retrouvez, alors n'hésitez pas à nous le signaler afin que nous puissions vous faire un nouvel envoi.

AESH & REP/REP+ :

Notre organisation a participé le 25 avril dernier au rectorat à un groupe de travail concernant les Primes REP/REP+ pour nos collègues AESH... Il semble que le décret du 8 décembre 2022 soit en voie d'application ! Vous trouverez **le compte rendu** de ce GT en ligne sur notre site Internet.

CPF :

La campagne est ouverte via COLIBRIS jusqu'au lundi 22 mai 2023. **Voir notre « Note aux S1 » du 24 avril dernier.**

Agenda

Mardi 2 mai
Groupe de travail CDIsation des AED

Mercredi 3 mai
Conseil Académique de l'Education Nationale

Du 5 au 18 mai
Consultation (et modification) des barèmes de l'Intra